

LE/LA COORDINATEUR/-TRICE DE STAGE

PRÉSENTATION

La fonction de coordinateur/-trice de stage existe dans chaque établissement de l'enseignement secondaire, de la formation d'adultes, des Centres de compétences et des établissements socio-éducatifs où au moins un/e stagiaire fonctionnaire ou employé/e est affecté/e.

Le/La coordinateur/-trice de stage supervise, en lien avec la direction de l'établissement et avec l'IFEN, l'organisation de la formation à la pratique professionnelle des stagiaires ou l'accompagnement des employé/e/s au sein d'un même établissement.



CONDITIONS CADRES	
Références au cadre légal	Articles 17, 21, 72 <i>bis</i> , 73 et 75 de la <u>loi modifiée du 30 juillet 2015</u> portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale.
Nomination	Le/La coordinateur/-trice de stage est proposé par le/la directeur/-trice d'établissement parmi les fonctionnaires ou employé/e/s de l'établissement pouvant se prévaloir d'au moins trois années de service à partir de la nomination à la fonction ou du début de carrière. Le/La coordinateur/-trice de stage est nommé par le ministre pour un mandat renouvelable de trois ans. L'exercice de la mission du/de la coordinateur/-trice de stage porte sur les stagiaires en période de stage et sur les employé/e/s en période d'initiation. Par groupe de dix stagiaires ou employé/e/s dans l'établissement, un/e coordinateur/-trice de stage supplémentaire peut être nommé/e.
Lien hiérarchique	Le/La coordinateur/-trice de stage agit sous l'autorité du/de la directeur/-trice de l'établissement.
Décharge	Le/La coordinateur/-trice de stage bénéficie d'une leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire pour le/la premier/-ère enseignant/e-stagiaire ou employé/e et de 0,2 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire par enseignant/e-stagiaire ou employé/e supplémentaire.
Conditions requises	Le/La coordinateur/-trice de stage adhère aux valeurs partagées du stage présentées sur www.ifen.lu . Il/Elle porte les principes clés de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le/La coordinateur/-trice de stage effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. Le/La coordinateur/-trice de stage doit se prévaloir d'au moins trois années de
	service à partir de sa première nomination.
MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	 Le/La coordinateur/-trice de stage organise, en concertation avec le/la directeur/-trice d'établissement, l'accueil de l'enseignant/e-stagiaire ou de l'employé/e dans l'établissement scolaire : II/Elle organise l'accueil de l'enseignant/e-stagiaire ou employé/e au sein de l'établissement.



- II/Elle participe à la présentation de l'établissement et de ses projets.
- Il/Elle contribue à soutenir le stagiaire ou employé/e dans ses efforts à s'intégrer dans son environnement professionnel.
- 2. Le/La coordinateur/-trice de stage assure la régulation et la comparabilité de l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s au sein de l'établissement :
- Il/Elle s'assure du suivi régulier par les conseillers/-ères pédagogiques ou les personnes de référence de l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires de l'établissement.
- Il/Elle s'assure que l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires par les conseillers/-ères pédagogiques ou les personnes de référence s'appuie sur le cadre du dispositif défini par l'IFEN.
- II/Elle analyse les situations et les démarches liées à l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s pour en faire adapter si besoin leur accompagnement par le/la conseiller/-ère pédagogique ou la personne de référence.
- 3. Le/La coordinateur/-trice de stage coordonne, en concertation avec le/la directeur/-trice d'établissement, l'organisation de la formation à la pratique professionnelle des enseignant/e/s-stagiaires au sein de l'établissement scolaire :
- Il/Elle assure la bonne organisation et le bon déroulement de la formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement.
- II/Elle assiste et renseigne les enseignant/e/s-stagiaires sur les questions relatives au déroulement de la formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement.
- 4. Le/La coordinateur/-trice de stage peut organiser des séances de regroupement entre pairs et d'hospitation :
- II/Elle organise, en lien avec l'IFEN et suivant le cadre défini par ce dernier, des séances de regroupement entre pairs et d'hospitation.
- 5. Le/La coordinateur/-trice de stage se forme dans le but de développer les compétences requises pour l'accomplissement de ses missions :
- II/Elle porte un regard critique sur ses propres pratiques.
- II/Elle suit des formations organisées par l'IFEN.
- Il/Elle participe à des regroupements entre pairs organisés par l'IFEN.
- 6. Le/La coordinateur/-trice de stage participe à l'évaluation du dispositif du stage.



COMPÉTENCES REQUISES	
Compétences personnelles	Le/La coordinateur/-trice de stage : - est organisé/e et rigoureux/-euse. - fait preuve d'autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions. - fait preuve d'une éthique exemplaire.
Compétences sociales	Le/La coordinateur/-trice de stage : - montre de l'ouverture d'esprit et du respect à l'égard d'autrui. - est disponible et à l'écoute. - crée un climat de confiance. - sait travailler en équipe.
Compétences méthodologiques	Le/La coordinateur/-trice de stage : - oriente ses démarches vers la recherche de solution. - fait preuve de capacité à analyser et à structurer.
Compétences attendues en lien avec la fonction	 Le/La coordinateur/-trice de stage : connaît de manière précise le dispositif de formation à la pratique professionnelle des enseignant/e/s-stagiaires et d'accompagnement des employé/e/s dont le cadre est défini par l'IFEN. est capable de coordonner, en étroite coopération avec l'IFEN, le dispositif de formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement, en lien avec les conseillers/-ères pédagogique et les personnes de référence de son établissement et les conseillers/-ères didactiques concerné/e/s. est capable de coordonner l'action des conseillers/-ères pédagogiques et des personnes de référence de son établissement. est en mesure d'analyser les situations et les démarches liées à l'accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires ou des employé/e/s pour en faire adapter si besoin leur accompagnement par le/la conseiller/-ère pédagogique ou la personne de référence. est capable de donner et de recevoir un feedback.
Compétences à développer en lien avec la fonction	Le/La coordinateur/-trice de stage : - connaît et applique les principes de la communication dans le cadre de la supervision et de la régulation du dispositif de formation à la pratique professionnelle au sein de l'établissement.